

COMMUNE DE SAINT JUST
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 juin 2019

Présents : M Jean PICHET, Maire, M Matteo RIGNANESE, adjoint, M. Patrick LEVET, adjoint
Mme Yvette BONNET, adjointe. Mme Audrey MARIE, adjointe, M. Pascal PERREAUD. Mme Renée ANDRE,
Mme Fabienne CONVERT, M Gabriel SUCHET, M Emmanuel GRANGE, Mme Catherine CARON, M. Daniel
CROISY, Mme Catherine FLAMAND.

Excusée : Mme Mathilde MIGNOT, M Luc ALLEMAND,

Le compte rendu du 23 mai 2019 est adopté à l'unanimité.

RGPD (règlement Général pour la Protection des Données)

Le Maire informe le Conseil Municipal que CA3b propose aux communes un service gratuit, mettant à leur disposition un DPO (Délégué à la Protection des Données ; Data Protection Officer), chargé de contrôler le traitement des données et de conseiller les communes. La nomination d'un DPO est obligatoire. Le Maire propose de désigner pour la commune de Saint Just, le DPO, à la protection des données, mutualisé et proposé par CA3B. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

VOIRIE

TRAVAUX 2019 : le bicouche Chemin des Plans est estimé à 25 000 € et pourrait être réalisé à l'automne 2019, après confirmation de CA3B.

PREVISION DE TRAVAUX 2020 : la réfection de la Place de l'Eglise est estimée à 41 000 € HT, et sera financé, en partie par fonds de concours de la commune de 50% de 41 000 € et le solde sur les droits de tirage du programme communautaire.

Le Maire indique que la continuité de la politique communautaire de voirie, n'est pas acquise, à compter de 2021.

L'aménagement des abords du bâtiment de Rosepommier, à la charge de la commune est chiffré à 10 827 € HT par EUROVIA. Les travaux seront réalisés à l'automne 2019.

TRANSPORTS URBAINS

Les arrêts de bus de La Chagne et du Chemin de l'Ecole sont finis. L'arrêt bus sur la RD 979 sera réalisé le 01 juillet. Sa réalisation nécessite la mise en place d'une réglementation temporaire de la circulation.

Dès que CA3B aura communiqué la fréquence et les horaires des bus, l'information sera mise en ligne sur le site de la commune.

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

ADAPA	100,00 €	COLLEGE V DAUBIE 2 élèves	100,00 €
ADMR	800,00 €	BTP CFA 1 élève	50,00 €
Cavaliers De Saint Just	300,00 €	RESTO DU CŒUR	100,00 €
GYM GV	150,00 €	BANQUE ALIMENTAIRE	50,00 €
CECOF CFA 3 élèves	150,00 €	TELETHON	50,00 €
AFSEP sclérose en plaque	50,00 €		
DOCTEUR CLOWN	50,00 €		
TOTAL	1 950,00 €		

Le Conseil Municipal n'a pas reçu les demandes de quelques associations locales. Il est rappelé que les associations qui demandent une subvention doivent transmettre en mairie, le compte-rendu de la dernière AG comportant le rapport moral, d'activités et financier. Il est recommandé d'informer la mairie des changements de bureau.

ECOLE

Il y a déjà 94 enfants d'inscrits dont 20 en petite section. La répartition dans les 4 classes sera connue à la rentrée. Pour l'instant on ne sait pas combien d'enfants fréquenteront la cantine et la garderie. Un bilan sur le marché passé avec RPC pour la fourniture des repas sera effectué en juillet. La loi EGALIM prévoit un repas végétarien ou végétalien, par semaine dans les cantines scolaires à partir du 1er novembre 2019.

Audrey MARIE fait le compte-rendu du Conseil D'Ecole du 20 juin

L'enseignante de la 4^{ème} classe était présente. La directrice demande un temps partiel. La loi BLANQUER rend l'école obligatoire à partir de 3 ans, ce qui implique plus de tout-petits en cantine. Le goûter sera autorisé avant 9 h (soit pendant le temps de garderie du matin). Les parents d'élèves sont en train de réaliser une plaquette de présentation de l'école pour les nouveaux parents.

Distribution des salles (4 classes + salle de motricité + garderie) : la garderie aura lieu dans le hall, elle sera délimitée par des meubles de rangement et/ou des cloisons à mi-hauteur. La commune devra adapter l'éclairage et le chauffage du hall. A la demande du Maire, un plan d'utilisation des salles sera établi par la commune. La directrice demande d'uniformiser les serrures des salles de classes et d'acheter des cornes de brume pour le plan Vigipirate. Pour l'année scolaire 2019/2020, l'équipe enseignante a prévu des séances piscine pour les CM1 et CE1, et une classe verte pour les primaires.

TAP et GARDERIE

Stéphanie BLATRIX continue l'étude surveillée du jeudi. Ain Profession Sports doit proposer des intervenants pour les lundis et mardis. De plus en plus de parents laissent les enfants en garderie le mercredi à midi et le vendredi à 18 h. Ce qui nécessite l'emploi d'un deuxième agent. Il est proposé au Conseil Municipal de rendre payante la séance de garderie du mercredi de 12 h à 12h30 et de fractionner la garderie du vendredi en 2 séances payantes de 16h15 à 17h15 et de 17h15 à 18 h, au prix de 1 € la séance à partir de septembre 2019. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

INFORMATIONS

ROCADE SUD-EST : Monsieur le Président de CA3B a relayé auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental, les demandes d'ouverture totale ou partielle, de la section comprise entre le rond-point de Montagnat et celui de la RD 979 en bas de l'Alagnier, déposées par le Maire de Saint Just (demande écrite) et le Maire de Montagnat.

Voie Verte : compte-rendu de la réunion du 24 juin qui s'est tenue au Pôle Territorial de Ceyzériat. Monsieur PICHET et Madame BONNET représentaient la Commune de Saint Just. Le projet ne comportera plus de Piste Cyclable. Le tracé de la Piste Cyclable indépendante passera par Saint Just. Les Communes de l'ex-CCLV avaient choisi un trajet, qui n'apparaît plus dans les débats. Monsieur Pichet souligne que les choix techniques dans la traversée de Saint Just n'ont pas été pris en compte. Le Bureau d'Etude viendra sur place pour évaluer les possibilités techniques de réalisation dans la traversée de Saint Just. Les élus de Saint Just sont très réservés sur les modifications éventuelles de l'aménagement de la RD 979 dans la traversée de Saint Just. (Voie Verte : voie dans un milieu environnemental propre à la promenade utilisée par les piétons, les vélos, les cavaliers... à l'exception des engins motorisés. Piste cyclable : voie réservée uniquement aux vélos)

STADE DE FOOT : la reprise totale de la pelouse du stade de foot de Saint Just est inscrite dans le Projet d'Equipement de Territoire de CA3B

REMISE DES DICTIONNAIRES AUX CM2 : la cérémonie aura lieu le 02 juillet à 17 h en mairie.

CANICULE : l'école, la crèche et le Villajoie ont pris les dispositions nécessaires, le CCAS s'est préoccupé des personnes fragiles.

EASY RALLY : une entreprise de Tossiat demande à tester leurs véhicules de rallye sur des routes communales fermées. La demande est refusée, la commune ne possédant pas les voies recherchées

CLUB LE CLAIR TEMPS de Montagnat demande à utiliser la salle d'animation le 20 février 2020, pendant la réfection de la salle des fêtes de Montagnat. La demande est acceptée.

CA3B la conférence des maires aura lieu le 9 septembre à Saint Just.

CA3B prend en charge la cotisation des communes au CAUE.

Hommage aux trois enfants de la famille CICERALE une cérémonie aura lieu le 15 juillet à 19 h, à Rosepommier, avec le Comité des Fêtes. Tous les habitants sont invités.

Le Conseil du Mois de juillet est fixé au mardi 23 juillet à 18h.